

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvie Lebel

<https://www.cadre21.org/membres/753fb8561eeae6cffc6867be>

Date d'obtention : 2022-04-12 16:13:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans une situation de sextage

1- intervention scolaire: une évaluation de l'incident avec la trousse Sexto

2-intervention du policier scolaire: il y a alors la saisie de l'appareil, rédaction d'un rapport et un avis courriel au DPCP

3- Si l'acte est considéré impulsif: il y aura une rencontre de sensibilisation

4- Si l'acte est considéré malveillant le directeur des poursuites criminelles et pénales réfèrera au tribunal de la jeunesse ou enquête criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On déclenche le protocole Sexto et on complète la grille d'évaluation avec: l'élève concerné, les témoins qui sont des personnes de notre établissement scolaire. Si la personne impliquée dans l'incident ne fait pas partie de notre établissement scolaire, il faut avertir le plus rapidement possible le policier scolaire pour qu'il le prenne en charge. Un parent, une personne adulte ou un autre élève d'un autre établissement doivent être référés au policier.

En aucun cas on ne doit regarder les photos/vidéos sur les appareils. Il faut rassurer l'élève que l'on croit sans voir. Rassurer l'élève qui a fait le bon choix d'en parler et que le tout demeure confidentiel.

L'intervenant ne doit jamais divulguer à d'autres personnes non impliquées le nom, l'âge le sexe.

Il faut intervenir le plus rapidement possible, saisir les cellulaires, avertir le policier scolaire et avertir les parents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'on remplit la grille d'évaluation avec la victime. Il faut être sans jugement, lui dire qu'on la croit et que nous l'accompagnons dans cette démarche. La description des photos peut être très intimidantes.